



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 15 MARS 2018

JCT/IC/NL – N° CCAS_2018DL007

Date de convocation : 6 mars 2017

Affichage du compte-rendu : 22 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'an deux mille dix huit, le quinze mars à 18:30 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Madame Martine BONNAUD.

Présents : Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Souade KACI, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Gilles BARRET, Roger VINCENT

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Jean-Claude TALBOT, Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Martine BONNAUD

En premier lieu, afin d'examiner la réalité de la gestion, il convient de rapprocher les prévisions 2017 des résultats de 2017 :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Différence(s)	Taux
Dépenses	2,280,843.35	1,926,085.46	354,757.89	84.45%
Recettes	2,280,843.35	2,108,562.96	172,280.39	92.45%

INVESTISSEMENT	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Différence(s)	Taux
Dépenses	79,958.46	26,654.94	53,303.52	33.34%
Recettes	79,958.46	63,448.51	16,509.95	79.35%

Le compte administratif de l'année 2017 a donc été arrêté aux résultats suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	1,926,085.46 €	2,108,562.96 €	182,477.50 €
Investissement	26,654.94 €	63,448.51 €	36,793.57 €
	Excédent global de clôture 2017		219,271.07 €

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1- Les dépenses :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est réalisé à hauteur de 84,45 %.

Les dépenses par service se répartissent de la manière suivante :

Île aux Enfants	57,21 %
Petits Gônes	18,76 %
Gestion générale	11,88 %
Subvention au SAAD	6,83 %
Action sociale (en faveur des anciens et des plus démunis)	2,43 %
Relais Assistants Maternels 1&2	1,79 %
Guichet unique	0,97 %
LAEP	0,12 %

Soit pour la petite enfance : 78,86 %

1-1-1- Charges à caractère général :

Ce chapitre a été consommé à hauteur de 71,7 %

Quelques comptes peuvent faire l'objet d'un commentaire :

- 60621 : Sont mandatés sur ce compte les combustibles des EAJE. La ville paie cette dépense et en fin d'année, un transfert de ses dépenses est effectué au CCAS. Au moment de l'élaboration du BP 2017, les coûts des nouveaux contrats gaz n'étaient pas connus. (13 000 euros ont été proposés dans le cadre du BP 2018).
- 60623 : Les fluctuations des coûts des denrées alimentaires expliquent cette différence. Au budget par « prudence », la somme inscrite a été de ce fait estimée au-delà des besoins constatés. En 2018 le budget a été diminué (58100 €).
- 6068 : Ce compte constate les achats de petit matériel éducatif et les plantes de la fête des mères. Les plantes de la fête des mères de 2016, qui avait été rattachées, n'ont pas été facturées.
- 611 : Suite au problème de légionelle à l'IAE en 2016, il avait été prévu au budget une somme pour d'éventuels contrôles qui n'ont pas été nécessaires du fait des travaux correctifs.

- 614 : Les charges de copropriété sont payées en fonction de ce qui est valide durant les AG. Les prévisions ont été supérieures aux décisions.
- 615221 : Il s'agit d'un compte de précaution qui prévoit les sommes pour d'éventuelles réparations sur les bâtiments. Aucune réalisation n'a été nécessaire en 2017.
- 617 : Ce compte prévoyait la possibilité de réaliser une étude pour la reconduction du CEJ. Réalisée en interne, il n'a pas été nécessaire de financer d'étude.
- 6288 : Ce compte enregistre les actions de développement social en faveur des usagers (formation, activités éveil sportif,...) à hauteur de 10 000 €. Ces actions ont été démarrées en 2017 et se poursuivront en 2018.

Ce chapitre enregistre également :

- Les dépenses liées au repas de la municipalité en faveur des anciens : compte 6257
Comme chaque année, le CCAS a offert un repas aux personnes âgées de plus de 70 ans. Ce repas s'est déroulé le dimanche 26 février 2017 au gymnase Jean Jaurès. 405 personnes ont bénéficié de ce repas (soit 36 de plus qu'en 2016). Parmi les présents au repas, il y a eu 52 personnes accompagnantes payantes. Le montant total des repas offerts s'est élevé à 11 869,74 €.
- Les dépenses relatives aux colis de Noël : compte 60623
En raison du choix obligatoire entre les colis de décembre 2017 et le repas de février 2018, 455 colis ont été remis aux seniors de plus de 70 ans. 300 colis ont été distribués à des personnes seules et 155 colis à des « couples ». En 2016, la commune a distribué 500 colis : 350 pour des personnes seules et 150 pour des couples soit 45 colis de moins en 2017. Le coût des colis s'est élevé à un montant total de 12 756,25 € en 2017 et 12 873,05 € en 2016.
- L'entretien des bâtiments : comptes 6156, et 6283
Les structures ont toutes fait l'objet de contrôles réglementaires, comme la vérification des systèmes de protection incendie, des installations électriques, des systèmes de chauffage..., mais aussi de prestations de nettoyage.

1-1-2- Charges de personnel :

Ce chapitre a été consommé à hauteur de 91,7 %.

Les charges de personnel incluent naturellement les salaires et les charges sociales.

La masse salariale 2017 est le reflet de la mise en œuvre du service public de l'action sociale et de la petite enfance en matière de gestion des ressources humaines.

En effet, elle est le résultat des déroulements de carrières des agents du CCAS (accroissement naturel du Glissement Vieillesse Technicité : avancement d'échelon, avancement de grade), mais également des incidences des réglementations sociales qui s'imposent aux collectivités (évolution des charges et cotisations).

La masse salariale représente également l'effectivité des divers recrutements d'agents non titulaires pour remplacement réalisés au cours de l'année 2017 permettant le renouvellement des équipes et des compétences en matière d'action sociale, ainsi que dans le domaine de la petite enfance par le maintien du taux d'encadrement.

Enfin, la masse salariale représente des dépenses relatives à la mise en œuvre effective des mises à disposition du personnel ville auprès du CCAS. Ces mises à disposition reflètent en effet la structuration des services fonctionnels de la ville réalisant des missions pour le compte de l'action sociale et permettant ainsi aux agents du CCAS de se centrer sur leur cœur de métier.

La diminution du montant de la cotisation assurance (compte 6455) s'explique par le changement de prestataire, mais plus particulièrement par l'assiette de la cotisation.

En effet, le chiffre du BP avait été proposé en fonction de l'anticipation de la hausse des taux transmis par le cdg69. Malgré un taux plus important, l'assiette de cotisation différente fait baisser le montant final de la cotisation. ¹

1-1-3 Autres charges de gestion courante :

- Subvention du SAAD :

En 2017, la subvention attribuée au SAAD a été versée à hauteur de 52,7 % soit 131 500 € au lieu de 235 847,57 € en 2017. Ce montant est le résultat de l'exact besoin de financement du SAAD en 2017. Cela permet de résorber la constitution d'excédents de fonctionnement inutiles.

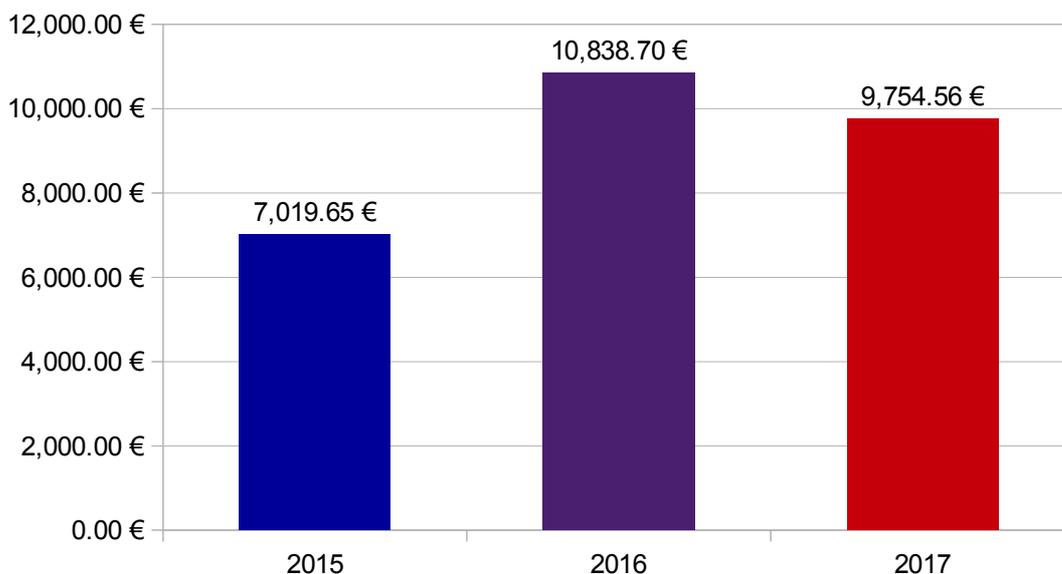
- Les aides en faveur des personnes démunies :

Concernant les secours financiers :

En 2017, 23 secours ont été versés à hauteur de 9 754,56 € (contre 29 secours à hauteur de 10 837,70 € en 2016). La moyenne par secours est de 424,11€.

Et ils évoluent de la manière suivante depuis 2015 :

Aides financières de 2015 à 2017



En 2017, ont été effectués 3 prises en charge de nuitées d'hôtel à hauteur de 290,50 € (compte 6568).

3 prêts ont été versés à hauteur de 1 886,50 €, contre 8 214,00 € en 2016 (compte 274).

Concernant les aides alimentaires :

L'aide alimentaire est organisée dans le cadre d'un marché sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP). Ces chèques ont une valeur faciale de 5 € et peuvent être utilisés pour des achats alimentaires et d'hygiène et d'énergie.

En 2017, le montant des tickets CAP achetés s'est élevé à 8 000,00 € contre 7 015,00 € en 2016 (compte 6561). Nous sommes dans l'attente d'un remboursement de 690 € concernant cette somme (CAP non distribués du millésime 2017).

Au final en 2017, le montant de ces aides, prêts et autres secours s'est élevé à 19 931,56 € (-24,35%) contre 26 390,55 € en 2016 et 13 579,65 € en 2015.

1-2- Les recettes :

¹Taux aster: 4.84%/Taux sofaxis: 5.68%

Assiette aster: TBI, IR, NBI, SFT/Assiette sofaxis: TBI, NBI.

Le taux de réalisation des recettes est de 92,45 %. Les recettes sont principalement constituées :

1-2-1 De la subvention de la ville (1 006 846 €) :

Elle a fait l'objet d'un mandatement à la hauteur des besoins du CCAS en considération des aléas d'encaissement des recettes de la CAF ce qui a constitué un excédent de précaution.

1-2-2 Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon (685 375,77 €) :

Le CCAS perçoit les recettes liées à l'activité des services de la petite enfance : la Prestation de Service Ordinaire pour les établissements d'accueil du jeune enfant et la Prestation de Service pour les RAM.

Initialement budgété à hauteur de 603 100 euros, on enregistre 82k€ de recettes supplémentaires. Ces recettes s'expliquent notamment par l'optimisation des taux d'occupation des structures d'accueil petite enfance.

1-2-3. Du résultat de fonctionnement 2015 reporté (112 763,35 €) :

Ce résultat de fonctionnement est le témoin de la sincérité budgétaire, il a vocation à se stabiliser.

1-2-4. Des produits des services :

Il s'agit des factures acquittées par les familles en fonction des heures de garde des enfants aux Petits Gônes et à l'Île aux enfants. Ces montants ont été perçus à hauteur de 248 976,15 € supérieur aux prévisions ce qui traduit un bon taux d'occupation des structures.

À l'Île aux Enfants :

En 2017, le nombre d'enfants accueillis est de 122 contre 128 en 2016. Le nombre d'heures réalisées s'élève à 106 882 (102 541 en 2016), et le taux d'occupation « financier » non modulé passe à 72,65 % en 2017 (70,95 % en 2016 et 72,17 % en 2015).

Aux Petits Gônes :

En 2017, nous avons accueilli au total 93 enfants en réguliers et occasionnels. Le total d'heures réalisées en 2017 est de 43 587 et le taux d'occupation est de 72,78%.

En 2016, le nombre d'enfants accueillis était de 102 enfants (114 enfants en 2015). Le nombre d'heures réalisées s'élève à 43 297 (contre 37 778,21 en 2015 et 34 326,41 en 2014) et le taux d'occupation était à 74,14 % (65,28 % en 2015 et 60,96 % en 2014).

Après une période d'augmentation du nombre d'enfant accueillis on observe une baisse depuis deux ans.

Le chapitre 70 enregistre également la perception d'une partie des droits de concession funéraires répartie par le comptable public entre la ville et le CCAS pour 8 166,62 €.

1-2-5. Des atténuations des charges de personnel (44 964,53 €) :

Ce compte enregistre principalement les remboursements des frais de personnel en position d'arrêt maladie. Les métiers de la petite enfance sont particulièrement exposés aux risques professionnels et font l'objet d'une prise en charge préventive.

1-2-6. Divers produits de gestion courante et exceptionnels (972,90 €) :

Non budgétées pour des raisons liées aux aléas de perception, ces recettes correspondent à un remboursement de chèques déjeuners périmés millésime 2016, de chèque d'accompagnement personnalisé, d'un don suite à une quête effectuée lors d'une cérémonie funéraire, d'un remboursement de secours et des régularisations de petits montants suite à des rattachements surestimés ou des annulations de mise en non valeur qui ont pu être recouvrées par le Trésor public.

L'exécution des dépenses et des recettes permet au final de dégager un résultat excédentaire de 182 477,50 €, contre 112 763,35 € en 2016, 222 655,42 € en 2015 et 315 462,28 € en 2014.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1- Les dépenses :

Le taux de réalisation en matière de dépenses d'investissement est de 33,34 %.

Elles sont constituées pour l'essentiel par l'acquisition de :

Île aux Enfants

Les dépenses liées à l'investissement représentent 11 523,26 € TTC pour l'année 2017 correspondant aux achats de :

- lits à barreaux
- casiers à doudou
- transats et baby-relaxes
- petits et gros électroménagers

Les Petits Gones

Les dépenses liées à l'investissement représentent 6 558,31 € TTC pour l'année 2017 correspondant aux achats de :

- jeux extérieurs
- petits et gros électroménagers
- escabeau
- tabourets adultes salle repas
- fauteuils adultes dortoirs
- un portillon et un tapis salle de vie principale.

Administration du CCAS et guichet unique

Les dépenses liées à l'investissement représentent 3 414,18 € TTC pour l'année 2017 correspondant aux achats de :

- divers mobiliers (bureau, armoires)
- rafraîchisseurs d'air

Relais assistants maternels

Les dépenses liées à l'investissement représentent 2 682,69 € TTC pour l'année 2017 correspondant aux achats de :

- meubles vestiaires à étagères
- mobilier
- matériel à destination des enfants (Radios CD, jeux)

Les Prêts d'honneur se sont élevés à hauteur de 1 886,50 € et l'étude pour une éventuelle création d'une salle de psychomotricité aux Petits Gones à hauteur de 590 €.

2-2- Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 79,35 %.

Ces recettes sont principalement constituées :

- des amortissements (16 526,21 €),
- du FCTVA (2 807,34 €),
- du report du résultat d'investissement 2016 (42 228,46 €),
- du remboursement des prêts d'honneur (1 886,5€)

En conséquence, en l'absence du Président qui a quitté la salle, après avoir délibéré le conseil d'administration :

Envoyé en préfecture le 27/03/2018

Reçu en préfecture le 27/03/2018

Publié le

ID : 069-266910413-20180315-CCAS_2018DL007-DE



- **ADOPTE** favorablement les comptes qui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture de 219 271,07 €.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Claude TALBOT.